



Par et pour
les collectivités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 16 avril 2015

L'AGENCE FRANCE LOCALE ANNONCE SON DEMARRAGE OPERATIONNEL

Le 2 avril dernier, quelques jours après le succès de son émission obligataire inaugurale et dès la réception des fonds, l'Agence France Locale a pu délivrer ses premiers prêts, démarrant ainsi son activité opérationnelle. A cette occasion, une conférence de presse s'est tenue ce jour à Nantes, à l'Hôtel de Région des Pays de la Loire, l'un des 11 membres fondateurs de l'Agence France Locale.

L'Agence France Locale a choisi de démarrer ses activités en Pays de la Loire car outre la forte implication de la Région, les territoires ligériens sont très présents dans ce grand projet. 8 collectivités ligériennes sont en effet aujourd'hui membres de l'Agence France Locale et détiennent, à elles seules, plus de 17 % de l'actionnariat de la structure. Deux d'entre elles, Nantes Métropole et Saint-Nazaire, font d'ailleurs partie des premiers signataires d'emprunts auprès de l'Agence France Locale.

« Notre participation à ce projet est guidée par la volonté forte d'appuyer la mise en place d'un outil capable de profiter à toutes les collectivités françaises et en particulier ligériennes : notamment la plus grande majorité d'entre elles qui ne disposent pas d'un accès direct aux marchés financiers. C'est une étape essentielle au service de l'investissement public local », a commenté Jacques Auxiette, Président de la Région Pays de la Loire.

« Cette étape cruciale marque la fin du processus de création de l'Agence France Locale et le début de sa vie d'institution financière, a déclaré Yves Millardet, Président du directoire de l'Agence France Locale. Nous sommes heureux de nous associer à la Région Pays de la Loire pour commémorer cet événement ; la Région a envoyé un signal fort en choisissant de faire partie des membres de la première heure de l'Agence, alors qu'elle disposait d'une voie d'accès direct au marché obligataire. Conscientes de la fragilité des différents canaux de financement en période de crise, les collectivités qui ont créé l'Agence contribuent à stabiliser durablement l'accès au crédit de nos collectivités ; cela montre à quel point il est nécessaire que toutes les collectivités, petites comme grandes, prennent part à cette initiative majeure du monde local. »

À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- La nouvelle agence de financement des collectivités locales, créée en octobre 2013 sur le modèle nordique
- Agréée en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 22 décembre 2014 par l'ACPR
- Tous les types de collectivités locales françaises rassemblées autour d'un objectif : financer leurs investissements, sans intermédiaire
- Un accès mutualisé au marché financier qui permet d'offrir aux membres des prêts simples en toutes circonstances, à des conditions optimales.

| Contact presse : Amandine DEGUIN – amandine.deguin@agence-france-locale.fr – 04 81 11 29 31 |

www.agence-france-locale.fr